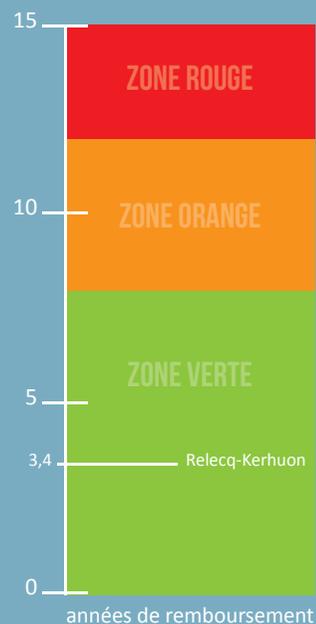


SANTÉ FINANCIÈRE DE LA VILLE

Capacité de désendettement
du Relecq-Kerhuon en années : 3,4.



INFOS PRATIQUES CONSULTATION

Êtes-vous favorable à l'acquisition par la ville des parcelles AI73 et AI74 sises au Stear ?

Le 1^{er} juillet 2018 de 8h à 18h

Les 11 bureaux de vote officiels seront ouverts pour l'occasion. Vous ne connaissez pas votre bureau de vote, regardez sur votre carte électorale ou contactez le 02 98 29 28 78 ou par mail : contact@mairie-relecq-kerhuon.fr

Le Relecq  Kerhuon

1 place de la Libération 29480 Le Relecq-Kerhuon

CONSULTATION CITOYENNE LE 1^{ER} JUILLET 2018

Le Relecq  Kerhuon



CHÈRES HABITANTES, CHERS HABITANTS,

Aujourd'hui, l'équipe municipale est heureuse de vous proposer une consultation citoyenne qui aura lieu le 1^{er} juillet prochain et de vous exposer les grandes lignes du projet porté. L'objectif de cette consultation ? Connaître votre avis sur l'acquisition de 2 parcelles localisées sur le site emblématique du Stear.

Poser la question me semble essentiel, il est important d'avoir votre opinion. En effet, il s'agit de votre Ville, de son avenir. La réflexion est la suivante « *Doit-on laisser échapper une telle opportunité ? Souhaitons-nous, oui ou non, conserver notre façade littorale ? N'est-ce pas notre responsabilité que d'entretenir et de préserver notre patrimoine local ?* »

Je ne désire pas que le conseil municipal soit seul à décider : nous sommes prêts à porter et à construire ce projet d'acquisition mais en respectant votre volonté.

Je vous invite à venir voter dans votre bureau de vote habituel pour décider de l'opportunité d'acheter ou non ces parcelles, afin de préserver ces lieux uniques et de mener ce nouveau projet. Nous organiserons des réunions publiques pour échanger avec vous d'ici le 30 juin. Et comme d'habitude, je suis à votre entière disposition pour vous rencontrer et vous expliquer cette opportunité.

Merci de votre temps.

Yohann Nédélec et toute l'équipe municipale.

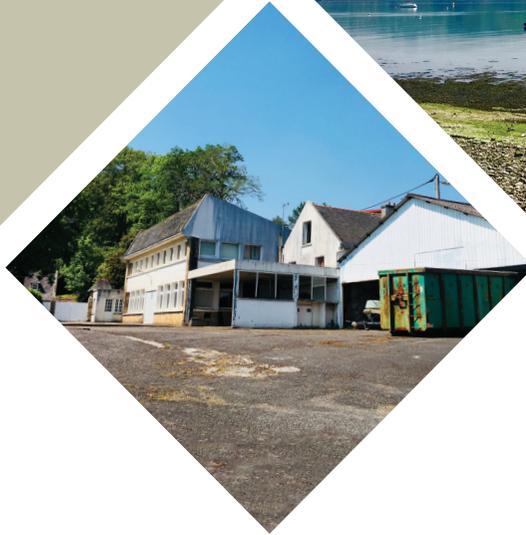


LE SITE DU STEAR

L'acquisition dont il est ici question concerne les anciens bâtiments ostréicoles du Stear, désaffectés depuis les années 80.

Le Stear, est un lieu-dit, situé au bord de l'Elorn, en contrebas du Centre International d'Études des Langues.

La première parcelle abrite les hangars et anciens bassins ostréicoles tandis que la deuxième parcelle dispose d'une belle demeure de type néo-bretonne.



QUE SOUHAITONS-NOUS EN FAIRE ?

Ces parcelles, localisées en bordure de mer, le long de l'Elorn, laissent place à de nombreuses possibilités. Nous avons établi différents scénarii tels que la constitution d'un pôle de loisirs à dominante sportive ou encore l'acquisition de l'actuelle demeure par une tierce personne pour y monter un restaurant.

CONSERVER LA MAÎTRISE FONCIÈRE DE NOTRE TERRITOIRE

Dans le cadre de l'agenda 21, nous choisissons de vous consulter et de saisir cette nouvelle opportunité réglementaire afin que vous soyez pleinement acteur de l'évolution de votre ville.

POURQUOI SOUHAITONS-NOUS ACQUÉRIR CES PARCELLES ?

Ce lieu, à forte identité, fait partie de l'Histoire de notre Ville. C'est grâce à la préservation et à la réhabilitation de tels environnements que notre patrimoine culturel sera conservé.

Nous estimons que saisir cette opportunité d'acquisition par la Ville permettra de protéger le littoral et les richesses environnementales et naturelles en milieu urbain. Cela permettra aussi de rétablir la Servitude de Passage des Piétons le Long du Littoral. En prenant la maîtrise foncière des lieux, la Ville aurait toute latitude pour aménager une bande piétonne en bord de rivage afin d'assurer la continuité du sentier littoral.

Nous mettons un point d'honneur à garantir la circulation piétonne le long du sentier littoral. Chacun doit être libre de pouvoir se promener et profiter de l'environnement plaisant de notre Ville.



« Est-ce que ce projet va avoir pour conséquence l'augmentation des impôts ? »

NON

« Est-ce que ce projet permettrait de rétablir un peu plus le sentier littoral ? »

OUI

« Est-ce que la Ville s'engage à ne pas dénaturer le site ? »

OUI

« Est-ce que la volonté des habitants d'acquiescer ou non ces parcelles sera respectée ? »

OUI

CONSULTATION CITOYENNE

LE 1^{ER} JUILLET 2018

ÊTES-VOUS FAVORABLE À L'ACQUISITION PAR LA VILLE DES PARCELLES A173 ET A174 SISES AU STEAR ?

Rendez-vous dans vos bureaux de vote pour vous prononcer sur cette question.